



## GUC BADMINTON - TDJ Isère Dimanche 17 Octobre 2010 Règlement de la compétition

---

1. Le tournoi est un Trophée Départemental Jeune Isère. Il sera joué dans le respect du règlement général des compétitions de la FFBA et du règlement du TDJ 2010-2011. En cas de contestation, la décision du juge-arbitre sera sans appel. Dans chaque catégorie, la séparation en deux niveaux est prévue (cf règlement 2010-2011 des TDJ).
2. Le juge-arbitre du tournoi est Etienne GAILLY, assisté de Antoine FAUVET
3. Le tournoi est ouvert aux poussins, benjamins, minimes et cadets licenciés dans un club affilié au Comité de l'Isère de Badminton.
4. Les inscriptions devront parvenir au secrétariat du GUC Badminton avant le mercredi 13 Octobre 2010, par mail.
5. Le montant des droits d'inscription s'élève à 5 euros par joueur.
6. Le tirage au sort des tableaux se déroulera le jeudi 14 Octobre 2010.
7. Le tournoi se déroule en simple dans chacune des catégories d'âge.
8. Le tournoi se déroulera dans toutes les catégories en poules de 3 ou 4 joueurs (avec 2 sortants par poule), puis en élimination directe.
9. Les joueurs devront être prêts à jouer à l'appel de leur nom. Une durée d'échauffement de 3 minutes dès l'appel de leur match sera accordée.
10. Les volants sont à la charge des joueurs. Les matchs se dérouleront en volants "plume" pour le niveau Tour et plastique pour le niveau Promotion. Les volants officiels du tournoi sont HEAD AP 50 et HEAD AP 500.
11. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.
12. L'accès au terrain est réservé aux joueurs appelés à y jouer, au juge-arbitre, aux arbitres et aux membres du Comité d'organisation. Deux personnes par joueur peuvent accéder au terrain pour le « coaching » entre les sets.
13. Tout joueur ne pouvant être présent sur l'un de ces matchs pour quelque raison que ce soit devra prévenir aussi vite que possible l'organisateur et justifier, par courrier, de son forfait auprès de la Commission Régionale Arbitrage à l'adresse suivante : Ligue Rhône-Alpes de badminton- 37 Route du Vercors 38500 St Cassien, sous peine de sanction fédérale.
14. Conformément aux décisions de la FFBA et du Comité de l'Isère, le tournoi poussin se déroulera sur des terrains adaptés (Filet à 1m40 et suppression du couloir de fond).
15. A l'issue de chaque match, le perdant sera appelé à rester sur le terrain pour officier comme scoreur pour le match suivant. Des scoreurs seront à disposition sur chaque terrain.

OK, Antoine FAUVET, 28/09/10

OK, Etienne GAILLY 28/09/10

---